

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2026 - SARAN

1. RESULTATS PAR BUREAU DE VOTE

Saran { Ensemble, vivons notre ville ! }		 www.saran.fr	VOTANTS (émarg.)	Abstentions	BLANCS	NULS	EXPRIMÉS	« Un autre futur pour Saran » Jean-Louis TORRECILLA	« Continuons avec vous pour Saran » Mathieu GALLOIS	« Rassemblés pour Saran » Philippe PIERRE			
								INSCRITS					
lieux : bureaux :							Votants %		Votants %		Votants %		
BOURG	1	853	370	483	2	1	367	74	20,16	216	58,86	77	20,98
	2	891	524	367	5	6	513	144	28,07	228	44,44	141	27,49
	3	772	399	373	3	3	393	124	31,55	158	40,20	111	28,24
	4	791	441	350	8	6	427	108	25,29	203	47,54	116	27,17
PAGNOL	5	716	426	290	4	1	421	107	25,42	188	44,66	126	29,93
	6	706	420	286	0	1	419	100	23,87	199	47,49	120	28,64
	7	807	484	323	5	2	477	143	29,98	208	43,61	126	26,42
SABLONNIERES	8	807	402	405	6	1	395	103	26,08	209	52,91	83	21,01
	9	809	402	407	4	4	394	76	19,29	230	58,38	88	22,34
	10	642	365	277	8	1	356	86	24,16	187	52,53	83	23,31
LES AYDES	11	685	346	339	9	4	333	62	18,62	188	56,46	83	24,92
	12	690	303	387	1	2	300	41	13,67	202	67,33	57	19,00
BREL	13	729	370	359	5	1	364	66	18,13	192	52,75	106	29,12
	14	783	492	291	3	7	482	117	24,27	231	47,93	134	27,80
	15	791	425	366	2	0	423	97	22,93	197	46,57	129	30,50
TOTAUX		11472	6169	5303	65	40	6064	1448	23,88	3036	50,07	1580	26,06

2. RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50 % pour la liste arrivée en tête), à deux tours.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

3. RESULTATS GLOBAUX

Taux de participation (votants / inscrits)	53,77	%
Suffrages exprimés	6064	voix
Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + 5 %)	6064	voix
Majorité absolue des suffrages exprimés	3033	voix

Jean-Louis TORRECILLA	1448	voix	23,88	% des suffrages exprimés
Mathieu GALLOIS	3036	voix	50,07	% des suffrages exprimés
Philippe PIERRE	1580	voix	26,06	% des suffrages exprimés

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2026 - SARAN

4. REPARTITION DES SIEGES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTATION

Sièges à pourvoir	33	sièges
Sièges attribués à la liste majoritaire	17	sièges
Sièges à répartir à la représentation proportionnelle	16	sièges

Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + de 5 %)	6064	voix
Suffrages nécessaires pour obtenir un siège (quotient électoral)	379	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES

Listes	Suffrages exprimés	Sièges liste majoritaire	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués à la plus forte moyenne (*)				TOTAL sièges par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	4ème siège	
Jean-Louis TORRECILLA	1448		3	1				4
Mathieu GALLOIS	3036	17	8					25
Philippe PIERRE	1580		4					4
TOTAL	6064	17	15					33

(*)Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux qui lui ont été attribués au quotient ; on divise ensuite le nombre de voix recueillies par le nombre ainsi obtenu ; cette opération donne une moyenne ; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu ; la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir ; en cas d'égalité de la moyenne lors de l'attribution du dernier siège, celui ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2026 - SARAN

5. REPARTITION DES SIEGES POUR LE CONSEIL METROPOLITAIN

PRESENTATION

Sièges à pourvoir pour Saran (sur 89 conseillers métropolitains)	5	sièges
Sièges attribués à la liste majoritaire	3	sièges
Sièges à répartir à la représentation proportionnelle	2	sièges

Suffrages exprimés dits "utiles" (voix des listes ayant + de 5 %)	6064	voix
Suffrages nécessaires pour obtenir un siège (quotient électoral)	3032	voix

ATTRIBUTION DES SIEGES

Listes	Suffrages exprimés	Sièges liste majoritaire	Sièges attribués au quotient	Sièges attribués à la plus forte moyenne (*)		TOTAL sièges par liste
				1 ^{er} siège	2 ^e siège	
Jean-Louis TORRECILLA	1448		0			0
Mathieu GALLOIS	3036	3	1			4
Philippe PIERRE	1580		0	1		1
TOTAL	6064	3	1			5

(*) Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne : on ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux qui lui ont été attribués au quotient ; on divise ensuite le nombre de voix recueillies par le nombre ainsi obtenu : cette opération donne une moyenne ; la liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu ; la procédure est reprise jusqu'à épuisement des sièges restant à pourvoir ; en cas d'égalité de la moyenne lors de l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

ELECTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE - 15 MARS 2026 - SARAN

6. CONSEILLERS MUNICIPAUX

1	Mathieu	GALLOIS	18	Eliette	ROQUAIN
2	Sylvie	DUBOIS	19	Olivier	RENOU
3	Christian	FROMENTIN	20	Claire	AGUDO
4	Christelle	MANDON	21	Thomas	KASPRZAK
5	Philippe	DOLBEAULT	22	Rachel	TRIOREAU
6	Aziza	CHAÏR	23	Amine	EL AMRI
7	Alexis	BOCHE	24	Avelina	RALUY-SAVOY
8	Guglielmina	TORO	25	Aurélien	FOUCRET
9	Romain	SUZZARINI	26	Jean-Louis	TORRECILLA
10	Sophie	ROCHELLE	27	Asma	SIHEL
11	Fabrice	BOISSET	28	Baptiste	BEYSSAC
12	Hélène	MINGASSON	29	Véronique	GENDRON
13	Matthieu	FUSCIEN	30	Philippe	PIERRE
14	Catherine	HAMON	31	Océane	GUELMINE
15	François	MAMET	32	Ludovic	MARCHETTI
16	Patricia	BIYIHA-BIKONDI	33	Audrey	HAVEZ
17	Kamel	ABDELMALEK			

7. CONSEILLERS METROPOLITAINS

1	Mathieu	GALLOIS
2	Sylvie	DUBOIS
3	Christian	FROMENTIN
4	Christelle	MANDON
5	Philippe	PIERRE